
DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R. 225-83 du Code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire peut demander à la Société, en utilisant la formule ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Formule à adresser à :

FASHION B. AIR Service Assemblées 210, rue Saint Denis 75 002 Paris
--

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires

du 5 novembre 2015

NOM (ou dénomination sociale) :

.....

Prénom :

.....

Adresse complète :

.....

.....

En tant que propriétaire de : Action(s) FASHION B. AIR SA
sous la forme :

- Nominative **(1)**
- Au porteur, inscrites en compte chez **(2)** :

.....

.....

demande que me soient adressés les documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire convoquée pour le 5 novembre 2015 à 11 heures, au siège social de la Société, 210 rue Saint Denis, 75002 Paris.

Fait à,

le.....2015

Signature

(1) : en vertu de l'article R225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

(2) : renseigner les coordonnées de l'établissement teneur de compte ; le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention des titres délivrée par l'intermédiaire habilité (article R. 225-88 alinéa 2 du Code de commerce).